

Communauté de Communes
du Comté de Grimont

COMPTE-RENDU

Réunion du Conseil Communautaire le 27 mars 2002

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Comté de Grimont s'est réuni mercredi 27 mars 2002 à 20 h 30 Salle des Fêtes à Aumont sous la présidence de Monsieur Alain GUYOT.

Etaient présents : Alain GUYOT, Emile ETIEVANT, Yves DECOTE, André LAMBERT, Jean LETROUBLON, Augustin MONNERET, Dominique MENETRIER (Vice-Présidents), Jean-Claude CHARONDIERE, Laurent THIERY, Jean-Paul BUCHET, Yves LANDRY, Pascal LAGALICE, Bernard BRENIAUX, Christian SOMMER, Florent GAILLARD, Jean-Louis DUFOUR, Olivier NICOD, Rémi CHEVENNEMENT, Jean-Pierre KOEGLER, Robert LACROIX, Louis GUYOT, Marie-Ange CAPRON, Claude RENAUDIN, Jacques BULABOIS, Annie JACQUOT, Yves ARNAUD (délégation spéciale de Poligny), Claude BONNOT, Noël FOURNIER, Jacques MIGNOT.

Assistaient à titre consultatif : Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes), Jean-François GAILLARD (Conseiller Général du canton de Poligny), Jean-Marc GERDY, Yves LUBRINA, Nelly BUYS, Robert PENETRA, Marc METIFEU.

Etaient Excusés : Gabriel PARIS, Maurice MIDOL, Sébastien RISPAL, Monique REVERCHON, René ANTOINE, Didier VANDERBECKEN, Roland BERTHELIER, Pierre-Yves COLNOT, Colette PIERRE, Cyril BINET, Monique BALLERY, Denis MEUNIER, Françoise BERTHIER, Joël CHASSOT, Guy VIONNET, Bernard BUHON, Hubert MOTTET, Danièle MARCHI, Jean SONNEY, Annie REGAZZONI,

Etaient absents : Alain ROMANET, Gérard BOUDIER, Michel BONTEMPS, Fabrice LOMBARD.

Secrétaire de séance : Jean LETROUBLON

★★★★★

Monsieur Yves DECOTE, Maire d'Aumont souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires et les remercie pour leur présence ainsi que Monsieur Pierre SAILLARD (Trésorier de la Communauté de Communes du Comté de Grimont) et Monsieur Jean-François GAILLARD (Conseiller Général).

Monsieur Alain GUYOT (1^{er} Vice-Président) ouvre la séance et présente Monsieur Yves ARNAUD, Président de la délégation spéciale polinoise.

1 / Procès verbal - séance du 6 mars 2002

Le Procès verbal de la séance du 6 mars 2002 est adopté à l'unanimité après deux observations de Monsieur Jean-Louis DUFOUR.

- Page 1 : il convient de lire séance du 6 mars et non du 26 mars 2002.
- Page 2 : paragraphe 3, avis sur la protection de la grotte de la Baume : il convient de supprimer "voisine de la grotte".

2 / Adoption des budgets primitifs et des taux de fiscalité 2002

Monsieur Yves ARNAUD, Président de la délégation spéciale de la ville de Poligny annonce qu'il ne prendra pas part au vote.

Chaque conseiller communautaire a reçu les projets de budget envoyés avec la convocation.

Le Débat d'Orientation Budgétaire a eu lieu le 6 mars 2002, et la commission des Finances le 18 mars 2002.

Monsieur Emile ETIEVANT, 2^{ème} Vice-Président, présente les deux budgets primitifs 2002 comme suit :

➤ **Budget principal** : chaque section est approuvée par 27 voix pour et 1 abstention

–	Fonctionnement dépenses	446 157 €
011	Charges à caractère général	86 834 €
012	Charges de personnel	177 868 €
65	Charges de gestion courante	48 905 €
66	Charges financières	15 140 €
67	Charges exceptionnelles	34 526 €
68	Dotations aux amortissements	29 825 €
022	Dépenses imprévues	10 523 €
023	Virement à la section d'investissement	42 536 €

–	Fonctionnement recettes	446 157 €
70	Produits des services et du domaine	11 150 €
73	Impôts et taxes	206 100 €
74	Dotations et participations	192 162 €
75	Autres produits gestion courante	9 085 €
77	Produits exceptionnels	26 660 €
776	Différences sur réalisations (- values)	1 000 €

–	Investissement dépenses	382 568 €
16	Remboursement d'emprunts	13 000 €
20	Immobilisations incorporelles	70 314 €
21	Immobilisations corporelles	242 642 €
23	Immobilisations en cours	30 391 €
19	Différence sur réalisation d'immob.	1 000 €
020	Dépenses imprévues	25 221 €

–	Investissement recettes	382 568 €
10	Dotation et fonds propres	35 965 €
13	Subventions	169 316 €
21	Immobilisations corporelles	29 500 €
23	Immobilisations en cours	70 400 €
19	Différence sur réalisations d'immob.	5 026 €
28	Amortissement des immobilisations	29 825 €
021	Virement de la section de fonctionnement	42 536 €

➤ **Budget annexe "locaux industriels"** : chaque section est approuvée à l'unanimité (28 voix)

–	Fonctionnement dépenses	67 262 €
011	Charges à caractère général	23 400 €
66	Charges financières	17 100 €
68	Dotations aux amortissements	26 762 €

–	Fonctionnement recettes	67 262 €
70	Produits des services et du domaine	20 394 €
74	Dotations et participations	1 800 €
75	Autres produits gestion courante	44 000 €
6611	INCE contrepassation	1 068 €

– Investissement dépenses	81 187 €
16 Remboursement d'emprunts	22 900 €
21 Immobilisations corporelles	3 806 €
23 Immobilisations en cours	53 357 €
1688 ICNE contrepassation	1 124 €
– Investissement recettes	81 187 €
13 Subventions	42 687 €
16 Emprunts et dettes	10 670 €
1688 ICNE contrepassation	1 068 €
28 Amortissement des immobilisations	26 762 €

Les taux de fiscalité pour l'année 2002 sont maintenus à l'identique de 2001, et adoptés à l'unanimité comme suit :

– Taxe d'habitation	0,633 %
– Foncier Bâti	1,240 %
– Foncier non bâti	1,900 %
– Taxe professionnelle	0,604 %
– Taxe professionnelle de zone	8.940 %

Monsieur Yves ARNAUD, Président de la délégation spéciale a annoncé ne pas prendre part au vote pour ce qui concerne la fiscalité.

3 / Réalisation d'un emprunt

L'assemblée décide à l'unanimité de réaliser un emprunt de 24 400 € pour l'aménagement du 1^{er} étage de la pépinière d'entreprises - bâtiment tertiaire et l'aménagement de l'atelier de découpe - bâtiment artisanal. Au terme de la consultation organisée auprès des établissements bancaires, c'est l'offre du Crédit Mutuel qui est la plus avantageuse :

- Durée du prêt : 15 ans
- Taux fixe : 5,18 %
- Périodicité : mensuelle
- Pas de frais de dossier.

4 / Autorisation pour ouverture d'une ligne de trésorerie

Le conseil communautaire décide à l'unanimité d'ouvrir une ligne de trésorerie d'un montant de 76 224 € pour permettre de faire face, si la trésorerie le nécessite, aux dépenses d'investissement dans l'attente du versement des subventions.

5 / Adhésion de la commune de Darbonnay à la Communauté de Communes

L'assemblée donne son accord à l'unanimité à la demande d'adhésion de la commune de Darbonnay à la Communauté de Communes du Comté de Grimont.

Monsieur Alain GUYOT précise que chaque conseil municipal des 26 communes adhérentes à la Communauté de Communes du Comté de Grimont doit se prononcer sur l'adhésion ou non de la commune de Darbonnay dans un délai de 3 mois. En cas d'absence de décision expresse, l'avis est réputé favorable.

6 / Conventions de location dans la pépinière

Le conseil communautaire a décidé à l'unanimité la signature des conventions d'occupation précaire et avenants suivants dans les locaux des pépinières :

- a) Société Jade Evolution : location d'un bureau de 17,4 m² à compter du 1^{er} juillet 2002 pour une durée de 23 mois,
- b) Société Eurofirm : avenant modificatif pour porter la surface de location d'un bureau à 26,3 m² dès l'achèvement des travaux du 1^{er} étage - convention à terme le 31 mai 2003,

- c) BSMIA : location d'un atelier de 100 m2 à compter du 28 mars 2002 pour un mois,
- d) ENILBIO : avenant pour porter la provision pour charges à 900 € par mois à compter du 1^{er} avril 2002 (partie atelier agro-alimentaire).

Les tarifs appliqués sont ceux fixés par la délibération portant tarif pour l'année 2002.

Il a également été décidé à l'unanimité de modifier la délibération n° 9 du 28 janvier 2002 pour rectifier une erreur sur le tarif de location de la pépinière d'entreprises tertiaire et porter le montant à 5,34 € par m2.

7 / Dossier de Consultation des Entreprises pour le schéma d'assainissement (DCE)

Monsieur Yves DECOTE, 3^{ème} Vice-Président, informe l'assemblée que la Communauté de Communes du Comté de Grimont a reçu le DCE en date du 20 mars 2002 et qu'il a fait l'objet d'une analyse par la commission environnement le 25 mars 2002.

Cette opération est financée sur le budget 2001 à reporter.

Après présentation et intervention de Monsieur Jean-Pierre KOEGLER, l'assemblée décide à l'unanimité :

- 1) Annulation de la délibération n° 88 du 8 décembre 2000,
- 2) Retenir la procédure de la mise en concurrence simplifiée en application de l'article 32 du code de marchés publics,
- 3) Approuver le DCE du 20 mars 2002,
- 4) Demander au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau une subvention à hauteur de 20 % et 60 % respectivement,
- 5) Demander au Conseil Général l'autorisation de préfinancement,
- 6) Arrêter le plan de financement prévisionnel de l'opération,
- 7) Prendre acte que la commission d'appel d'offres est compétente pour attribuer le marché de prestations,
- 8) Autoriser la signature des pièces.

8 / Plan départemental de gestion des déchets de chantier, de bâtiment et travaux publics

Par envoi du 11 mars 2002, Monsieur le Préfet du Jura sollicite l'avis du conseil communautaire sur le projet de plan départemental de gestion des déchets du BTP du Jura avant le 15 avril 2002.

Le conseil communautaire émet un avis très favorable sur le principe d'organisation de la gestion des déchets de chantier et du BTP, qui va dans le sens d'une préservation de l'environnement, même si les modalités de la consultation ne sont pas satisfaisantes sur le plan des délais. Il prend acte que le système à organiser générera nécessairement des coûts et exprime le souhait que soit réfléchi au mieux la desserte du territoire communautaire en la matière, pour les artisans et entreprises producteurs de ce type de déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Le Secrétaire de séance

Le 1^{er} Vice-Président,

Jean LETROUBLON

Alain GUYOT